

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 AVRIL 2025 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame SONNERY (à Monsieur le Maire)
Monsieur BLANC (à Madame FALCON)
Madame PARIS (à Monsieur FORTIN)
Madame ARMAND (à Madame PETIT)
Madame ARBORE (à Monsieur GUEUR)
Monsieur LAFAYOLLE de la BRUYERE (à Monsieur CHRISTIN)

ABSENTS :

Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET, Monsieur LARBI

Le quorum est atteint.

Monsieur RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2025.03.14 ACQUISITION D'UN BÂTIMENT SOUS PORTAGE EPF

(Rapporteur : Christian de BOISSIEU)
Nomenclature : 3.1 - Acquisitions

Le 07 juillet 2021, la Commune a conclu avec l'Etablissement Foncier de l'Ain une convention de portage et de mise à disposition pour le bâtiment cadastré section BS n° 140, sis 89B avenue Roger Salengro, acquis par l'EPF le 30 septembre 2021 moyennant le prix de 162 452,63 €, frais compris. La convention a été signée pour un portage sur 12 ans à compter de la date d'achat, soit du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2033.

En vue du réaménagement de la place Pierre Sémard, il convient de clore ce portage foncier en se portant acquéreur de ce bâtiment.

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20250404-DEL_2025_03_14-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025 1

Cette transaction sera conclue moyennant le prix de 162 452,63 € HT, correspondant au prix d'acquisition par l'EPF, soit 160 000 € plus les frais d'acquisition de 2 452,63 €, étant précisé que la Commune a d'ores et déjà réglé à l'EPF de l'Ain 47 314,33 € décomposés comme suit :

| Bâtiment | DATES PORTAGE | PAYE jusqu'en 2025 | | TOTAL |
|----------|-----------------------------|--------------------|------------------------|-------------|
| | | Total annuités | Total frais de portage | |
| BS 140 | du 30/09/2021 au 30/09/2033 | 40 613,16 € | 6 701,17 € | 47 314,33 € |

et qu'il reste à régler à ce jour :

- aux neufs dernières annuités 121 839,47 €
- plus la TVA en vigueur,

sachant que, lors de sa séance en date du 25 février 2025, le Conseil d'Administration a voté une minoration foncière à hauteur de 50% du déficit, soit un montant d'environ 85 542,33 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se porter acquéreur de ce bâtiment sur cette base.

La Commission Municipale **Urbanisme - Bâtiments, Cœur de Ville - Voirie et aménagement urbain - Cadre de vie - Développement durable - Agenda 21**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025**, a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **1^{er} avril 2025**, a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE PROCÉDER** à l'achat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, du bâtiment cadastré section BS n° 140, moyennant la somme de 162 452,63 € HT, étant précisé que le montant global des annuités déjà réglées par la Commune est de 47 314,33 € et que le montant global des annuités restant à régler est de 121 839,47 €, plus la TVA en vigueur ;
2. **DE PRENDRE ACTE** que le Conseil d'Administration de l'EPF de l'Ain, lors de sa séance en date du 25 février 2025, a voté une minoration foncière à hauteur de 50 % du déficit, soit un montant d'environ 85 542,33 € ;
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à venir, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 09 AVR. 2025

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance

